

RESTAURATION SCOLAIRE 2022-2023



Revalorisation tarif restauration scolaire

Lors du dernier Conseil Municipal du 9 septembre 2022, la municipalité a fait le choix de revaloriser le prix du repas en raison de l'accroissement des charges, liées au fonctionnement de l'activité de restauration scolaire (personnel de service, encadrement, entretien des locaux et des charges inhérentes, notamment du prix des denrées servies).

A compter du 1^{er} septembre 2022, le tarif est fixé à 3,80 €.

Vous remerciant pour votre compréhension.

Le Maire,
Michel ROUX



MR